

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec
Certiphyto

26 juillet 2017

INFOLIVE n° 12

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE À l'exception de certaines parcelles des Alpes-Maritimes et des parcelles littorales, le niveau de risque reste faible.
Mais attention : la deuxième génération débute en ce moment dans les zones précoces. Surveillez l'émergence de ce deuxième vol dans vos parcelles.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.
On assiste à une sécheresse exceptionnelle dans certains secteurs.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfoOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie

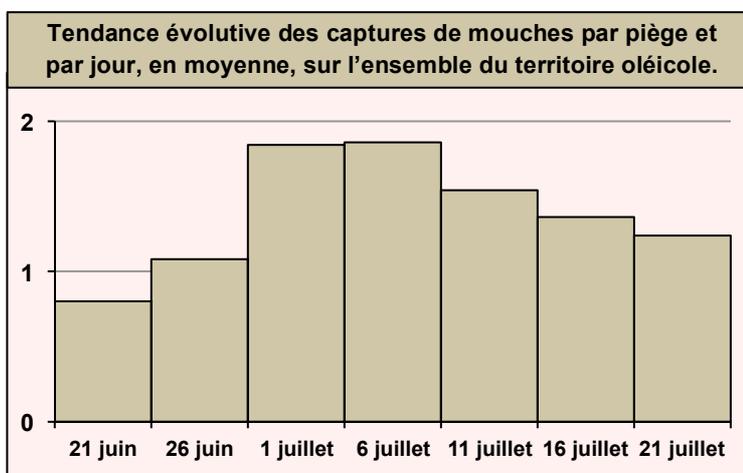


Occitanie

MOUCHE

👉 Observations * :

Le BSV n°10 du 24 juillet et le réseau de piégeage de l'Afidol indiquent la poursuite de l'activité de la mouche (<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>), avec une très légère augmentation des piqûres, mais à des niveaux qui restent faibles. Aussi, la plupart des piqûres observées ont avorté à cause de la chaleur. Mais quelques larves ont, tout de même, été observées sur certaines parcelles du littoral. Globalement, les captures de mouches de la semaine dernière sont en légère baisse par rapport à celles de la semaine précédente. Mais attention : cette situation pourrait ne pas durer : en effet, les captures pourraient prochainement repartir à la hausse à cause de la deuxième génération de mouches qui est en cours d'émergence dans les zones précoces : des trous de sorties de mouches ont, en effet, été observés sur olives. Des précisions concernant ce deuxième vol seront apportées dans le prochain bulletin avec une mise à jour des niveaux de captures. Soyez vigilants.



👉 Évaluation du risque :

À l'exception de quelques parcelles des Alpes-Maritimes où le vol de mouches est soutenu depuis au moins 2 semaines et des parcelles où la deuxième génération a débuté (zone littorale), le risque de ponte est estimé *faible* pour la saison, globalement, sur l'ensemble du territoire oléicole.

De plus, la météo prévoit une remontée des températures : ces conditions seront défavorables à l'activité des mouches et au développement des œufs. Des températures supérieures à 30°C provoquent l'avortement des œufs de mouches et un ralentissement du développement larvaire.

👉 Préconisations :

Dans les parcelles littorales non protégées, on pourra avoir recours à un traitement insecticide aduicide pour faire face à la deuxième génération de mouches qui émerge en ce moment : surveillez vos parcelles pour savoir si ce vol a débuté.

Dans les autres secteurs, nous vous conseillons très fortement d'appliquer une barrière minérale si votre parcelle n'est pas protégée.

Il conviendra également de surveiller l'émergence de la deuxième génération de mouche. Si vous constatez une nette augmentation des captures de mouches sur vos parcelles, alors un traitement insecticide aduicide pour être envisagé.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm (ou 20 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Baikal WP, Sokalciarbo WP</i>	<i>Kaolin : 1000 g/kg</i>	<i>30 kg/ha (mais 60 kg/ha lors de la première application).</i>
<i>Argi Nature, Argical Pro</i>	<i>Kaolin : 99%</i>	
<i>Surround WP Crop Protectant</i>	<i>Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg</i>	

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneis appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Syneis Appât</i>	<i>Spinosad : 0,02 %</i>	<i>1,2 L/ha</i>

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW</i>	<i>Deltaméthrine 15 g/L</i>	<i>0,083 L/hL</i>
<i>Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.</i>	<i>Lambda cyhalothrine 100 g/L</i>	<i>0,110 L/ha</i>

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour chacune des deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an. Ces produits ont également une action adulticide.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Imidan 50 WG</i>	<i>Phosmet : 500 g/kg</i>	<i>1,5 kg/ha</i>
<i>Calypso, Alanto</i>	<i>Thiaclopride : 480 g/L</i>	<i>0,025 L/hL</i>

**Produits efficaces
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés. Quelques pluies significatives sont à signaler dans l'Aude (sauf zone littorale) et à l'Est des Bouches-du-Rhône (jusqu'à 20 mm). Ailleurs, les pluies ont fait défaut, ou elles sont restées insignifiantes (moins de 10 mm).

Relevés météo du 17 juillet au 23 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,7	5,8	4,8	4,6	5	4,6	5,6	6,1	5,6	4,6	4,7	4,9
Cumul en mm sur la semaine	ETP	40	41	34	32	35	32	39	43	39	32	33	34
	Pluies	2	1	4	0	0	0	0	3	3	6	10	4

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☛ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,8	2,3	2,2	2,4	2,2	2,7	2,9	2,7	2,2	2,3	2,3
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,1	4,2	3,5	3,3	3,6	3,3	4,0	4,4	4,0	3,3	3,4	3,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,4	1,4	1,2	1,1	1,2	1,1	1,3	1,5	1,3	1,1	1,1	1,2
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		17,0	17,4	14,5	13,8	14,9	13,7	16,7	18,3	16,8	13,9	14,2	14,6

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM